

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE SAUTRON (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440194500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINT HERBLAIN

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : VILLE DE SAUTRON (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A4 - Etat des provisions	34
A5 - Etalement des provisions	35
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	44
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	45
C3.2 - Liste des établissements publics créés	46
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	47
D2 - Arrêté et signatures	48

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 44194	VILLE DE SAUTRON VILLE DE SAUTRON	BP 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8813
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	182
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : NANTES METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9 891 310	10 291 102	1167	1101

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	923.97	918
2	Produit des impositions directes/population	551.36	526
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	973.70	1124
4	Dépenses d'équipement brut/population	296.61	288
5	Encours de dette/population	756.95	821
6	DGF/population	57.29	154
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58.30	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 251 883,38	9 251 883,38

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	9 251 883,38	9 251 883,38
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 871 720,13	2 948 510,37

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 344 705,17	625 810,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 642 104,93

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 216 425,30	6 216 425,30
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 468 308,68	15 468 308,68
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 137 166,00	0,00	2 184 964,00	2 184 964,00	2 184 964,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 745 000,00	0,00	5 063 938,00	5 063 938,00	5 063 938,00
014	Atténuations de produits	52 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
65	Autres charges de gestion courante	931 255,00	0,00	928 155,00	928 155,00	928 155,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 865 421,00	0,00	8 203 057,00	8 203 057,00	8 203 057,00
66	Charges financières	101 200,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 800,00	0,00	110 400,00	110 400,00	110 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
022	Dépenses imprévues	73 566,15		13 418,00	13 418,00	13 418,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 042 987,15	0,00	8 425 675,00	8 425 675,00	8 425 675,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		363 208,38	363 208,38	363 208,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	472 000,00		463 000,00	463 000,00	463 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		472 000,00		826 208,38	826 208,38	826 208,38
TOTAL		8 514 987,15	0,00	9 251 883,38	9 251 883,38	9 251 883,38

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 251 883,38
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	110 200,00	0,00	100 100,00	100 100,00	100 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	733 500,00	0,00	756 800,00	756 800,00	756 800,00
73	Impôts et taxes	6 132 484,00	0,00	6 895 373,00	6 895 373,00	6 895 373,00
74	Dotations et participations	1 103 764,00	0,00	1 166 532,00	1 166 532,00	1 166 532,00
75	Autres produits de gestion courante	181 000,00	0,00	202 700,00	202 700,00	202 700,00
Total des recettes de gestion courante		8 260 948,00	0,00	9 121 505,00	9 121 505,00	9 121 505,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	20 200,00	0,00	10 100,00	10 100,00	10 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 281 248,00	0,00	9 131 625,00	9 131 625,00	9 131 625,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		120 258,38	120 258,38	120 258,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		120 258,38	120 258,38	120 258,38
TOTAL		8 281 248,00	0,00	9 251 883,38	9 251 883,38	9 251 883,38

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 251 883,38
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	705 950,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 500,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	358 100,00	70 458,44	180 100,00	180 100,00	250 558,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 783 729,00	3 272 806,73	1 320 362,75	1 320 362,75	4 593 169,48
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 143 329,00	3 344 705,17	1 500 462,75	1 500 462,75	4 845 167,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	406 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	406 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 549 329,00	3 344 705,17	1 950 462,75	1 950 462,75	5 295 167,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	120 258,38	120 258,38	120 258,38
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00	0,00	800 999,00	800 999,00	800 999,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00	0,00	921 257,38	921 257,38	921 257,38
	TOTAL	2 649 329,00	3 344 705,17	2 871 720,13	2 871 720,13	6 216 425,30

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 216 425,30
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 000,00	625 810,00	120 258,38	120 258,38	746 068,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 050 000,00	625 810,00	120 258,38	120 258,38	746 068,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	200 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 000 000,00	0,00	951 044,61	951 044,61	951 044,61
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 208 000,00	0,00	1 201 044,61	1 201 044,61	1 201 044,61
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 258 000,00	625 810,00	1 321 302,99	1 321 302,99	1 947 112,99
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	363 208,38	363 208,38	363 208,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	472 000,00	0,00	463 000,00	463 000,00	463 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	800 999,00	800 999,00	800 999,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	472 000,00	0,00	1 627 207,38	1 627 207,38	1 627 207,38

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 730 000,00	625 810,00	2 948 510,37	2 948 510,37	3 574 320,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 642 104,93
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 216 425,30
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	705 950,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 184 964,00		2 184 964,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 063 938,00		5 063 938,00
014	Atténuations de produits	26 000,00		26 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	928 155,00		928 155,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	97 000,00	0,00	97 000,00
67	Charges exceptionnelles	110 400,00	0,00	110 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 800,00	463 000,00	464 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	13 418,00		13 418,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		363 208,38	363 208,38
Dépenses de fonctionnement – Total		8 425 675,00	826 208,38	9 251 883,38

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 251 883,38
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	450 000,00	0,00	450 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 440,00	0,00	1 440,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	250 558,44	800 999,00	1 051 557,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 593 169,48	0,00	4 593 169,48
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		120 258,38	120 258,38
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 295 167,92	921 257,38	6 216 425,30

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 216 425,30
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 100,00		100 100,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	756 800,00		756 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 895 373,00		6 895 373,00
74	Dotations et participations	1 166 532,00		1 166 532,00
75	Autres produits de gestion courante	202 700,00	0,00	202 700,00
76	Produits financiers	20,00	0,00	20,00
77	Produits exceptionnels	10 100,00	0,00	10 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	120 258,38	120 258,38
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		9 131 625,00	120 258,38	9 251 883,38

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 251 883,38
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	250 000,00
13	Subventions d'investissement	746 068,38	800 999,00	1 547 067,38
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		463 000,00	463 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		363 208,38	363 208,38
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		996 068,38	1 627 207,38	2 623 275,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 642 104,93
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	951 044,61
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 216 425,30
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 137 166,00	2 184 964,00	2 184 964,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	247 734,00	298 394,00	298 394,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	245 000,00	300 000,00	300 000,00
60622	Carburants	21 100,00	23 100,00	23 100,00
60623	Alimentation	195 050,00	220 150,00	220 150,00
60624	Produits de traitement	100,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	34 000,00	38 000,00	38 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	34 400,00	35 750,00	35 750,00
60636	Vêtements de travail	17 800,00	13 100,00	13 100,00
6064	Fournitures administratives	8 850,00	9 100,00	9 100,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	20 500,00	6 000,00	6 000,00
6067	Fournitures scolaires	35 000,00	36 250,00	36 250,00
6068	Autres matières et fournitures	120 900,00	117 100,00	117 100,00
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	7 000,00	7 000,00
6132	Locations immobilières	750,00	800,00	800,00
6135	Locations mobilières	92 900,00	48 400,00	48 400,00
61521	Entretien terrains	180 000,00	180 000,00	180 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	89 700,00	70 000,00	70 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	24 500,00	21 500,00	21 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 500,00	17 500,00	17 500,00
6156	Maintenance	171 300,00	175 600,00	175 600,00
6161	Multirisques	138 000,00	135 000,00	135 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 000,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 100,00	5 300,00	5 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6188	Autres frais divers	1 100,00	1 050,00	1 050,00
6226	Honoraires	11 500,00	11 000,00	11 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 100,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	9 100,00	7 150,00	7 150,00
6232	Fêtes et cérémonies	72 600,00	74 200,00	74 200,00
6236	Catalogues et imprimés	19 150,00	12 500,00	12 500,00
6237	Publications	28 000,00	35 000,00	35 000,00
6238	Divers	4 500,00	4 100,00	4 100,00
6247	Transports collectifs	18 662,00	17 950,00	17 950,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	31 920,00	36 920,00	36 920,00
627	Services bancaires et assimilés	850,00	850,00	850,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 300,00	12 000,00	12 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	85 000,00	85 000,00
6284	Redevances pour services rendus	2 100,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	25 000,00	13 500,00	13 500,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	800,00	800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 745 000,00	5 063 938,00	5 063 938,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 000,00	3 000,00
6331	Versement mobilité	50 000,00	60 000,00	60 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	13 000,00	13 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50 000,00	65 000,00	65 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 000,00	10 000,00	10 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 550 000,00	2 443 938,00	2 443 938,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	80 000,00	85 000,00	85 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	200 000,00	250 000,00	250 000,00
64131	Rémunérations non tit.	503 000,00	750 000,00	750 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 000,00	550 000,00	550 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	650 000,00	660 000,00	660 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6488	Autres charges	105 000,00	120 000,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	52 000,00	26 000,00	26 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	26 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	26 000,00	26 000,00	26 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	931 255,00	928 155,00	928 155,00
6512	Droits d'utilisat ^o informatique nuage	400,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	100 000,00	98 000,00	98 000,00
6532	Frais de mission	300,00	1 300,00	1 300,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	7 100,00	7 100,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	55,00	455,00	455,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 800,00	1 800,00
6558	Autres contributions obligatoires	19 000,00	17 500,00	17 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	210 000,00	220 000,00	220 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	580 000,00	570 000,00	570 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 865 421,00	8 203 057,00	8 203 057,00
66	Charges financières (b)	101 200,00	97 000,00	97 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	97 000,00	97 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 200,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 800,00	110 400,00	110 400,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	6 400,00	6 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	800,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	1 800,00	1 800,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 800,00	1 800,00
022	Dépenses imprévues (e)	73 566,15	13 418,00	13 418,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 042 987,15	8 425 675,00	8 425 675,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	363 208,38	363 208,38
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	472 000,00	463 000,00	463 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	472 000,00	463 000,00	463 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		472 000,00	826 208,38	826 208,38
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		472 000,00	826 208,38	826 208,38
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 514 987,15	9 251 883,38	9 251 883,38

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 251 883,38
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	110 200,00	100 100,00	100 100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	100 000,00	100 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	200,00	100,00	100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	733 500,00	756 800,00	756 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	16 000,00	16 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	16 000,00	17 000,00	17 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	7 000,00	6 500,00	6 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	5 000,00	7 000,00	7 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	690 000,00	710 000,00	710 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	300,00	300,00
73	Impôts et taxes	6 132 484,00	6 895 373,00	6 895 373,00
73111	Impôts directs locaux	4 859 124,00	5 453 313,00	5 453 313,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 000,00	3 000,00	3 000,00
73211	Attribution de compensation	355 800,00	399 000,00	399 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	260 000,00	275 000,00	275 000,00
73221	FNGIR	28 560,00	28 560,00	28 560,00
7336	Droits de place	9 000,00	10 000,00	10 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	26 000,00	26 500,00	26 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	160 000,00	170 000,00	170 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000,00	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations	1 103 764,00	1 166 532,00	1 166 532,00
7411	Dotation forfaitaire	394 068,00	357 000,00	357 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	110 801,00	113 000,00	113 000,00
744	FCTVA	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7461	DGD	2 000,00	5 500,00	5 500,00
74718	Autres participations Etat	460 000,00	600 000,00	600 000,00
7473	Participat° Départements	500,00	250,00	250,00
74741	Participat° Communes du GFP	23 000,00	25 000,00	25 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	46 954,00	49 202,00	49 202,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	49 941,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 500,00	8 580,00	8 580,00
75	Autres produits de gestion courante	181 000,00	202 700,00	202 700,00
752	Revenus des immeubles	180 000,00	200 000,00	200 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	2 700,00	2 700,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		8 260 948,00	9 121 505,00	9 121 505,00
76	Produits financiers (b)	100,00	20,00	20,00
7688	Autres	100,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 200,00	10 100,00	10 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	200,00	100,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	20 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 281 248,00	9 131 625,00	9 131 625,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	120 258,38	120 258,38
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	120 258,38	120 258,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	120 258,38	120 258,38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 281 248,00	9 251 883,38	9 251 883,38

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 251 883,38
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	358 100,00	180 100,00	180 100,00
2111	Terrains nus	20 000,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	69 500,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	48 500,00	46 500,00	46 500,00
2184	Mobilier	26 500,00	5 500,00	5 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	193 600,00	123 100,00	123 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 783 729,00	1 320 362,75	1 320 362,75
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	382 829,00	2 189 162,75	2 189 162,75
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 400 900,00	-868 800,00	-868 800,00
Total des dépenses d'équipement		2 143 329,00	1 500 462,75	1 500 462,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	406 000,00	450 000,00	450 000,00
1641	Emprunts en euros	406 000,00	450 000,00	450 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		406 000,00	450 000,00	450 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 549 329,00	1 950 462,75	1 950 462,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	120 258,38	120 258,38
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	120 258,38	120 258,38
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	120 258,38	120 258,38
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00	800 999,00	800 999,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	800 999,00	800 999,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		100 000,00	921 257,38	921 257,38
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 649 329,00	2 871 720,13	2 871 720,13

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	3 344 705,17
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 216 425,30
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 000,00	120 258,38	120 258,38
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	120 258,38	120 258,38
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 050 000,00	120 258,38	120 258,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000,00	1 201 044,61	1 201 044,61
10222	FCTVA	200 000,00	250 000,00	250 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	951 044,61	951 044,61
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 208 000,00	1 201 044,61	1 201 044,61
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 258 000,00	1 321 302,99	1 321 302,99
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	363 208,38	363 208,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	472 000,00	463 000,00	463 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 100,00	4 080,00	4 080,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 200,00	159 120,00	159 120,00
28051	Concessions et droits similaires	5 400,00	4 900,00	4 900,00
28132	Immeubles de rapport	38 900,00	39 000,00	39 000,00
28182	Matériel de transport	42 800,00	41 800,00	41 800,00
28183	Matériel de bureau et informatique	54 300,00	53 400,00	53 400,00
28184	Mobilier	15 800,00	24 500,00	24 500,00
28188	Autres immo. corporelles	151 500,00	136 200,00	136 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		472 000,00	826 208,38	826 208,38
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	800 999,00	800 999,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	800 999,00	800 999,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		472 000,00	1 627 207,38	1 627 207,38
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 730 000,00	2 948 510,37	2 948 510,37

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	625 810,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 642 104,93
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 216 425,30
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	2 117 563	20 000	256 700	54 000	-968 100	0	336 000	0	111 300	23 000	1 950 463
- Equipements municipaux (2)		1 667 563	20 000	256 700	54 000	-968 100	0	336 000	0	111 300	23 000	1 500 463
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											921 257
Total dépenses de l'exercice	0	3 038 820	20 000	256 700	54 000	-968 100	0	336 000	0	111 300	23 000	2 871 720
RAR N-1 et reports	0	312 520	0	508 932	0	2 467 694	0	17 654	0	37 905	0	3 344 705
Total cumulé dépenses d'investissement	0	3 351 340	20 000	765 632	54 000	1 499 594	0	353 654	0	149 205	23 000	6 216 425

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	2 948 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 948 510
RAR N-1 et reports	0	3 267 915	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 267 915
Total cumulé recettes d'investissement	0	6 216 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 216 425

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0	8 192 493	10 400	681 140	67 700	15 400	0	43 650	0	241 100	0	9 251 883
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	8 192 493	10 400	681 140	67 700	15 400	0	43 650	0	241 100	0	9 251 883

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	8 528 083	300	504 000	6 500	7 000	0	206 000	0	0	0	9 251 883
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	8 528 083	300	504 000	6 500	7 000	0	206 000	0	0	0	9 251 883

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	3 351 340	20 000	765 632	54 000	1 499 594	0	353 654	0	149 205	23 000	6 216 425
Dépenses réelles		0	2 430 083	20 000	765 632	54 000	1 499 594	0	353 654	0	149 205	23 000	5 295 168
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	1 440	0	0	0	0	0	0	0	1 440
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	154 716	0	25 745	9 000	3 500	0	2 000	0	55 598	0	250 558
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 825 367	20 000	738 448	45 000	1 496 094	0	351 654	0	93 607	23 000	4 593 169
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>921 257</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>921 257</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	120 258	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 258
041	Opérations patrimoniales	0	800 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 999

RECETTES

Total recettes investissement		0	3 574 320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 574 320
Recettes réelles		0	1 947 113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 947 113
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	1 201 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 201 045
13	Subventions d'investissement	0	746 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	746 068

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	1 627 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 627 207
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	363 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	363 208
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	463 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	800 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 999

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	8 192 493	10 400	681 140	67 700	15 400	0	43 650	0	241 100	0	9 251 883
Dépenses réelles		0	7 366 285	10 400	681 140	67 700	15 400	0	43 650	0	241 100	0	8 425 675
011	Charges à caractère général	0	1 368 074	10 400	438 640	67 700	15 400	0	43 650	0	241 100	0	2 184 964
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 063 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 063 938
014	Atténuations de produits	0	26 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 000
022	Dépenses imprévues	0	13 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 418
65	Autres charges de gestion courante	0	685 655	0	242 500	0	0	0	0	0	0	0	928 155
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	97 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 000
67	Charges exceptionnelles	0	110 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 400
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	1 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	826 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	826 208
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	363 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	363 208
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	463 000
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	8 528 083	300	504 000	6 500	7 000	0	206 000	0	0	0	9 251 883
Recettes réelles		0	8 407 825	300	504 000	6 500	7 000	0	206 000	0	0	0	9 131 625
013	Atténuations de charges	0	100 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 100
70	Produits des services, du domaine, vente	0	33 000	300	504 000	6 500	7 000	0	206 000	0	0	0	756 800
73	Impôts et taxes	0	6 895 373	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 895 373
74	Dotations et participations	0	1 166 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 166 532
75	Autres produits de gestion courante	0	202 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202 700
76	Produits financiers	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
77	Produits exceptionnels	0	10 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 100
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>120 258</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>120 258</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>120 258</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>120 258</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					8 500 000,00									
32/00066890557	Crédit Agricole	09/12/2010	20/12/2010	10/03/2011	1 500 000,00	F		3,680	3,732	EUR	T	P	N	A-1
33/10278368110001006350	Crédit Mutuel	30/07/2013	16/09/2013	15/10/2013	1 300 000,00	F		3,350	3,498	EUR	T	C	N	A-1
34/MON504787EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	04/05/2015	15/06/2015	01/10/2015	1 000 000,00	F		1,670	1,681	EUR	T	P	N	A-1
36/36811-00010063505	Crédit Mutuel	26/05/2017	15/06/2017	05/08/2017	1 700 000,00	F		1,400	1,413	EUR	T	P	N	A-1
37/MON539836EUR	BANQUE POSTALE	02/12/2020	14/12/2020	01/04/2021	2 000 000,00	F		0,630	0,000	EUR	T	P	N	A-1
38/MON538782EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	14/06/2021	30/06/2021	01/08/2021	1 000 000,00	F		0,750	0,000	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					296 634,30									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					296 634,30									
39/	NANTES METROPOLE	01/01/2021	17/09/2019	17/09/2029	296 634,30	F		0,000	0,000	EUR	A	F	N	-
Total général					8 796 634,30									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 374 358,17					448 357,69	96 682,42	0,00	14 471,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 374 358,17					448 357,69	96 682,42	0,00	14 471,52
32/00066890557	N	0,00	A-1	811 144,55	8,93	F		3,680	77 496,01	28 788,83	0,00	1 499,90
33/10278368110001006350	N	0,00	A-1	584 999,89	6,53	F		3,350	86 666,68	18 508,75	0,00	3 477,95
34/MON504787EUR	N	0,00	A-1	722 489,72	13,49	F		1,670	47 145,93	11 771,35	0,00	2 788,23
36/36811-00010063505	N	0,00	A-1	1 357 822,39	15,33	F		1,400	79 006,38	18 595,94	0,00	2 735,25
37/MON539836EUR	N	0,00	A-1	1 929 455,85	18,99	F		0,630	94 578,46	11 932,42	0,00	2 857,82
38/MON538782EUR	N	0,00	A-1	968 445,77	14,32	F		0,750	63 464,23	7 085,13	0,00	1 112,37
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		296 634,30					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		296 634,30					0,00	0,00	0,00	0,00
39/	N	0,00	-	296 634,30	7,70	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 670 992,47					448 357,69	96 682,42	0,00	14 471,52

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 374 358,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700.00 €	2013-12-17

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Appareils de chauffage	20	17/12/1996
L	Appareils de levage, ascenseur	30	17/12/1996
L	Autres matériels	7	17/12/1996
L	Bâtiments légers, abris	15	17/12/1996
L	Camions, tracteurs...	10	17/12/1996
L	Equipements de cuisine	12	17/12/1996
L	Equipement garages et ateliers	15	17/12/1996
L	Equipement sportif, plein air	12	17/12/1996
L	Immobilisations incorporelles	5	17/12/1996
L	Installations électriques, téléphoniques	15	17/12/1996
L	Logiciels	2	17/12/1996
L	Matériel de bureau	7	17/12/1996
L	Mobilier	15	17/12/1996
L	Petit matériel et outillage	7	17/12/1996
L	Véhicules légers	7	17/12/1996
L	Matériel informatique	3	18/03/2004
L	Subventions équipement organismes publics	15	22/09/2009
L	Subventions équipement organismes privés	5	22/09/2009
L	Immeubles de rapport	30	17/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	1 800,00		0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
créances douteuses	1 800,00	05/04/2022	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1 800,00		0,00	1 800,00	0,00	1 800,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		450 000,00	I 450 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		450 000,00	450 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	450 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	450 000,00	3 344 705,17	0,00	3 794 705,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 076 208,38	III
Ressources propres externes de l'année (a)		250 000,00	250 000,00
10222	FCTVA	250 000,00	250 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		826 208,38	826 208,38
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 080,00	4 080,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 120,00	159 120,00
28051	Concessions et droits similaires	4 900,00	4 900,00
28132	Immeubles de rapport	39 000,00	39 000,00
28182	Matériel de transport	41 800,00	41 800,00
28183	Matériel de bureau et informatique	53 400,00	53 400,00
28184	Mobilier	24 500,00	24 500,00
28188	Autres immo. corporelles	136 200,00	136 200,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	363 208,38	363 208,38

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 076 208,38	625 810,00	2 642 104,93	951 044,61	5 295 167,92

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 794 705,17
Ressources propres disponibles	IV	5 295 167,92
Solde	V = IV – II (6)	1 500 462,75

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	AIKIDO	Association	1 300,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	AMICALE DES CHASSEURS	Association	580,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	AMICALE LAIQUE ECOLES PUBLIQUES	Association	5 100,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	AMICALE LAIQUE POTAGERS DE JULES	Association	600,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	APEL ST JEAN BAPTISTE	Association	160,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	ASCADÉ	Association	200,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	ASS MUSICALE SAINT-YVES	Association	100,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	ATELIERS DU SOLEIL	Association	4 000,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	CLUB ECHECS DE SAUTRON	Association	10 500,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	COMITE DE JUMELAGE	Association	300,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	COMITE DES FETES	Association	500,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	COURIR A SAUTRON	Association	700,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	ECHOS DE SCENE	Association	1 000,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	ECOLE DE MUSIQUE DE SAUTRON	Association	55 880,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	ERE DU CHANT	Association	150,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	F.C.P.E.	Association	160,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	GALIC CLUB	Association	300,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	GARDON SAUTRONNAIS	Association	500,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	HAND BALL CLUB DE SAUTRON	Association	4 500,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	LES AMIS DU MUSEE DE SAUTRON	Association	300,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	LES ARCHERS SAUTRONNAIS	Association	300,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	LIRE A SAUTRON	Association	1 400,00
6574	Participation 2022	Crèche partenariale	MAIN DANS LA MAIN	Autre personne de droit privé	185 000,00
6574	Participation 2022	Comité uvres Sociales	COS 44	Association	9 727,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	MODERN JAZZ ET STRETCHING CLUB	Association	1 050,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	NANTES SQUASH SAUTRON	Association	2 000,00
6574	Subvention 2022	Participation 2021	OGEC ST JEAN BAPTISTE	Autre personne de droit privé	237 030,00
6574	Subvention 2022	Participation 2021	ECOLE DIWAN	Autre personne de droit privé	2 826,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	PETITS BRICOLOS	Association	500,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	RANDONNEES PEDESTRES	Association	1 100,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	RESEAU DES ENTREPRISES SAUTRONNA	Association	2 450,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	LA SALTERA-GYM AUX AGRES	Association	1 200,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	SAUTRON ACTIVITES	Association	1 580,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	SAUTRON ASTRONOMIE	Association	300,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	SAUTRON BASKET CLUB	Association	7 500,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	SAUTRON CLUB HOCKEY	Association	1 300,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	SAUTRON IMAGES	Association	1 000,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	SAUTRON TWIRLING SPORT	Association	1 150,00
6574	Subvention 2022	Fonct. / Formation	SPORTIVE SAUTRONNAISE-FOOT	Association	17 500,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	TENNIS CLUB DE SAUTRON	Association	2 000,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	TENNIS DE TABLE	Association	600,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention 2022	Formation	SPORT SENIORS SANTE	Association	300,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	SAOTRON BREIZH	Association	100,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	UNC	Association	200,00
6574	Subvention 2022	Aide sportif haut niveau	SOUTIEN SPORTIF CH NOAKES	Association	2 000,00
6574	Subvention 2022	Fonctionnement	PEINTURE ARTISTIQUE SAUTRON	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	2,17	26,17	19,77	1,00	20,77
Adjt adm	C	4,00	1,36	5,36	3,36	1,00	4,36
Adjt adm Pal 1CI	C	7,00	0,00	7,00	6,60	0,00	6,60
Adjt adm Pal 2CI	C	3,00	0,81	3,81	2,81	0,00	2,81
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,00	19,74	53,74	39,54	7,39	46,93
Adjt tech	C	11,00	13,80	24,80	16,41	6,39	22,80
Adjt tech Pal 1CI	C	5,00	2,31	7,31	6,54	0,00	6,54
Adjt tech Pal 2CI	C	6,00	3,63	9,63	7,79	0,00	7,79
Agent maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maitrise Pal	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	6,44	7,44	6,47	0,97	7,44
ATSEM Pal 2CI	C	0,00	5,63	5,63	4,66	0,97	5,63
Educateur Jeunes Enfants	A	1,00	0,81	1,81	1,81	0,00	1,81
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	0,66	3,66	2,33	1,00	3,33
Aux. puér Pal 2CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire puér CI N	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ISGX CIN (anc)	A	0,00	0,33	0,33	0,00	0,00	0,00
Infirmier soins qx	A	0,00	0,33	0,33	0,33	0,00	0,33
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,16	2,16	2,16	0,00	2,16
Adjt ter patr Pal 1CI	C	0,00	0,62	0,62	0,62	0,00	0,62

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adj. ter patr Pal 2Cl	C	1,00	0,54	1,54	1,54	0,00	1,54
FILIERE ANIMATION (i)		10,00	11,96	21,96	15,42	6,54	21,96
Adj. ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adj. ter anim Pal 2Cl	C	4,00	0,85	4,85	4,85	0,00	4,85
Adj. ter animation	C	4,00	11,11	15,11	8,57	6,54	15,11
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier-chef Pal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef service PM Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		33,00	0,00	33,00	31,00	1,00	32,00
Adjoint au Maire		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Chomeur		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller		21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Maire		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Reversion SFT		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		110,00	42,13	152,13	120,69	17,90	138,59

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Aux. puér Pal 2Cl (anc)	C	MS	368	0,00	A	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	701	0,00	110	CDD
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	728	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie - 14 rue de la Vallée - 44880 SAUTRON (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 16/12/2008 -	SPLA - Societe Publique Locale d'Amenagement	Nantes M?tropole Am?nagement	SPLA	14 408,58
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté Urbaine de Nantes Métropole	01/01/2001	FAD	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	18/05/1978	- 18/05/1978	SPA	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	11 597 000,00	4,05	35,54	8,00	4 121 574,00	0,00
TFPNB	95 000,00	2,17	47,77	8,00	45 382,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par le Maire (1),

A Mairie de SAUTRON, le 05/04/2022

le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Mairie de SAUTRON, le 05/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOITARD Philippe	
BÉRAUD Anthony	
CALMONT Laëtitia	
CHÂTEAU Marine	
COLCOMBET Lorraine	
COURGEON Stéphane	
DAUBRÉE Isabelle	
DERVOËT Juliette	
DEZAUNAY Aurore	
DIONIZY Fanny	
EVEN Fabrice	
FLAMANT Jean-Hubert	
GESSANT Marie-Cécile	
GODARD Francis	
HOCHET Anne-Philippe	
HOLLEVOET Murielle	
HOLLEVOET Tugdual	
HÉNAFF Michaël	
LAUNAY Marie-France	
LEBOUCHER Anna	
LOIZEAU Jean-Pierre	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LÉCUYER Antoine	
MENETRIER Jacques	
OGEREAU Jérôme	
OLLIVIER Marie-Dominique	
PLOUHINEC Lionel	
RICAUD Anaïs	
RICHARD Franck	
ROCHE François	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2022, et de la publication le 06/04/2022

A Mairie de SAUTRON, le 06/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : **29**
 Nombre de membres présents : **19**
 Nombre de suffrages exprimés : **28**
 VOTES :
 Pour : **25**
 Contre : **0**
 Abstentions : **3**



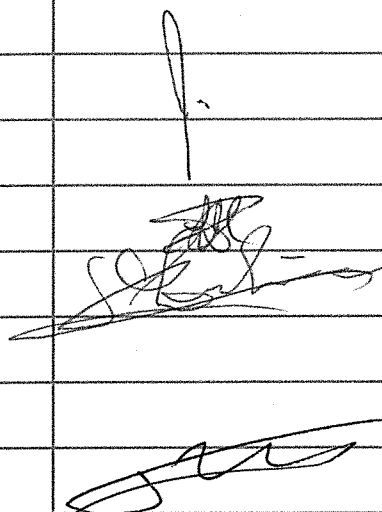
Date de convocation : **23/03/2022**

Présenté par (1), **Le Maire,**
 A, le **Sautron, le 5/04/2022**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **ordinaire**
 A, le **Sautron, le 5/04/2022**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOITARD Philippe	
BÉRAUD Anthony	
CALMONT Laëtitia	
CHÂTEAU Marine	
COLCOMBET Lorraine	
COURGEON Stéphane	
DAUBRÉE Isabelle	
DERVOËT Juliette	
DEZAUNAY Aurore	
DIONIZY Fanny	
EVEN Fabrice	
FLAMANT Jean-Hubert	
GESSANT Marie-Cécile	
GODARD Francis	
HOCHET Anne-Philippe	
HOLLEVOET Murielle	
HOLLEVOET Tugdual	
HÉNAFF Michaël	
LAUNAY Marie-France	
LEBOUCHER Anna	
LOIZEAU Jean-Pierre	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LÉCUYER Antoine	
MENETRIER Jacques	
OGEREAU Jérôme	
OLLIVIER Marie-Dominique	
PLOUHINEC Lionel	
RICAUD Anaïs	
RICHARD Franck	
ROCHE François	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2022

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : BP2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401945-20220405-BP2022-BF

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : Sandrine GERGAUD

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Pages de signatures et note de présentation - Budget Primitif 2022

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : PAGSIGN-BP2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401945-20220405-PAGSIGN-BP2022-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : Sandrine GERGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)